

Routot

Le bulletin d'informations municipales - décembre 2023 - N°23



VIE SCOLAIRE

Le point sur la rentrée et la cantine p.2



LOGEMENT

Les 1^{ers} chiffres du recensement p.3



COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES

L'entrepreneuriat toujours dynamique p.4



ANNIVERSAIRE

Simone Thévenet, notre centenaire p.6



Chères Routotoises,
Chers Routotois,

Je suis très heureux de vous annoncer le démarrage des travaux de la nouvelle cantine. Ce dossier est l'aboutissement de longs mois de travail et je tiens à remercier l'équipe municipale pour son engagement de bout en bout sur ce projet. Plus de 160 enfants déjeunent régulièrement à la cantine. Cet équipement est donc indispensable et nécessaire, d'autant plus que des logements supplémentaires sortiront bientôt de terre dans les nouveaux lotissements.

Marie-Jean DOUYERE
Maire de Routot

Désormais, nous nous focalisons sur 2024 avec en premier lieu la création d'une résidence pour les seniors à taille humaine, pour laquelle nous recevons beaucoup de demandes. Le terrain de 7500 m² étant d'ores et déjà acheté, nous devons maintenant faire le choix d'un opérateur pour conduire le projet et en faire la gestion par la suite. En effet, la commune n'a ni les compétences ni les moyens financiers pour assurer le fonctionnement d'une telle résidence au quotidien. Néanmoins, nous bâtissons un cahier des charges afin que ce nouvel établissement soit adapté aux seniors autonomes qui souhaitent louer un logement avec des services (ménage, entretien des espaces verts...), mais aussi des seniors qui ont besoin d'être accompagnés 24h / 24. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un EHPAD.

Le 2^{ème} objectif pour 2024, est de réfléchir précisément à la destination du local commercial au 5 rue du docteur Collignon, qui rappelle le local a été entièrement rénové. Ce local devra être en cohésion avec le développement touristique afin de soutenir nos commerçants, dont le dynamisme est une fierté, à l'image de la reprise de la boucherie et de la boulangerie.

D'autre part, nous restons vigilants sur la question de la sécurité. Ainsi, le dossier de vidéo-protection verra le jour en 2024, les subventions ayant été obtenues. De plus, nous entretenons et améliorons la signalisation des routes. Deux d'entre elles seront d'ailleurs refaites grâce à l'intervention de la communauté de communes. Par ailleurs, comme nous l'avons annoncé dans nos engagements nous allons travailler sur la réfection et la sécurisation de la rue de l'Abbé Clément (de l'église au cimetière).

Tous ces projets demandent du temps et de l'énergie, je remercie l'équipe municipale et toutes les forces vives qui contribuent à leur réalisation.

Bien à Vous,
Marie-Jean Douyere

Votre mairie



Ouverture de la mairie :
Lundi : 10h à 12h / 15h30 à 17h30
Mardi : Fermé / 15h30 à 17h30
Mercredi : 10h à 12h / Fermé
Jeudi : Fermé / 15h30 à 17h30
Vendredi : 10h à 12h / 15h30 à 17h30

www.routot.fr
mairie.routot@wanadoo.fr
Tél : 02 32 57 31 25
Tirage : 850 exemplaires
Rédacteur en chef :
Marie-Jean Douyere
Réalisation/ Impression : NOTA BENE
06 15 14 45 67 - www.creanotabene.fr

CHANTIER

La nouvelle cantine, c'est parti !

L'appel d'offres lancé cet été pour la construction de la nouvelle cantine a été fructueux. Les différentes entreprises retenues vont donc pouvoir rentrer en scène sous la maîtrise d'œuvre Acube Architectes.

Le lancement du chantier, sera marqué par le ballet des pelleteuses dont le premier coup de godet sera donné le 5 décembre. La livraison de la nouvelle cantine de près de 550 m² est espérée pour l'automne 2024. Plus de 170 enfants pourront alors y déjeuner dans les meilleures conditions d'accueil.



Les entreprises retenues

- Économiste : FLUIDES OCÉANE
- Bureau de contrôle / SPS : VÉRITAS
- Voirie et Réseaux Divers : MARIETTE TP
- Gros Oeuvre : BOUQUET
- Charpente : ROCHER
- Couverture / Étanchéité : ENC
- Habillage de façade : MAHO BAT
- Menuiseries extérieures : BURAY
- Menuiseries Intérieures / Cloison / Doublage : MGD
- Revêtement de sol / Carrelage / Faïence : GAMM
- Peinture : DDS PEINTURE
- Plomberie / Chauffage / Ventil. : DEVILLOISE DE CHAUFFAGE
- Electricité : OISSELEC
- Équipement de cuisine : G FROID

Zoom sur la rentrée

La rentrée 2023 a été marquée par la prise de fonction de Mme Millerand en tant que directrice, qui aura la charge des 219 élèves de l'école répartis sur 10 classes. Du côté de la maternelle qui compte 3 ATSEM, Mme Delescluse accueille 10 petites sections et 15 moyens, quant à la classe de Mme Charbonnier, elle est composée de 10 petits et 14 moyens. Enfin, Mme Beauroy-Eustache a la charge des 26 grandes sections.



Concernant les 7 classes élémentaires, Mme Bunel assure les cours pour 22 CP. Mme Millerand accueille 21 CE1 et Mme Sudron en accueille 6 en plus de ses 14 CE2. 22 autres CE2 sont en classe avec Mme Ramalho. Du côté des CM1, 18 sont avec Mme Vasse et 19 dans la classe de M. Couture. Enfin, Mme Noël fait cours aux 22 CM2.

■ Cette rentrée 2023 marque également la rénovation de la salle de motricité pour 5 000 €, avec un nouveau plafond doté de panneaux acoustiques et la réfection des peintures.

Notons que Routot offre la possibilité aux élèves de 3 à 18 ans d'effectuer leur scolarité sur la commune. En effet, ils sont près de 800 à se répartir entre l'école maternelle et primaire, le collège et la Maison Familiale Rurale.

L'aide aux devoirs

Au regard du succès du dispositif d'aide aux devoirs, la commune a décidé d'ouvrir deux séances d'études supplémentaires par semaine passant ainsi de 15 à 17 séances hebdomadaires. 12 élèves maximum sont accueillis par séance d'étude.

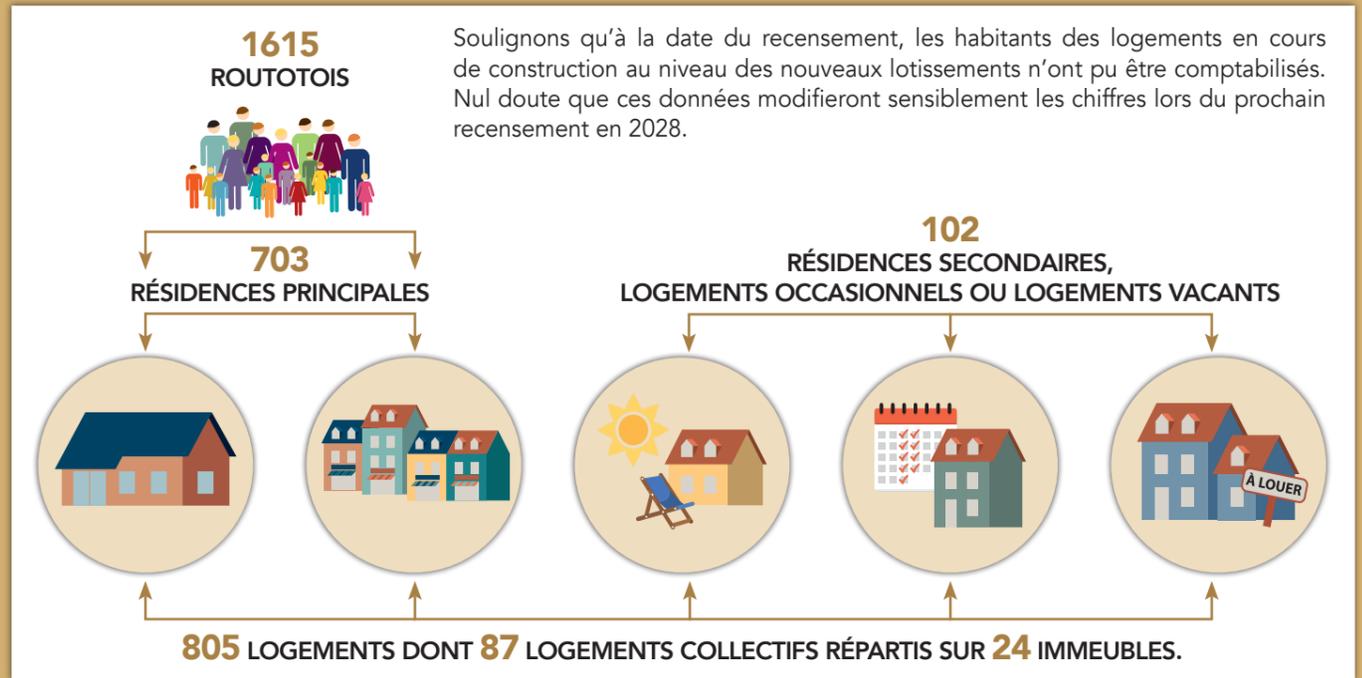


Concernant le coût de la séance (qui n'a pas changé depuis près de 10 ans), la participation des familles sera réévaluée à 2,70 € contre 2,50 € à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce tarif permet ainsi de prendre en compte la hausse des charges pour la rémunération des professeurs.

VIE LOCALE

Les premiers chiffres du recensement 2023

Le dernier recensement de Routot a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Grâce aux données recueillies, l'INSEE est en mesure de fournir (en plus du nombre d'habitants) des indications sur l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, ou encore les conditions de logement. Les premiers chiffres qui nous ont été communiqués concernent le nombre et le type des logements présents sur Routot... Détails en images.



Soulignons qu'à la date du recensement, les habitants des logements en cours de construction au niveau des nouveaux lotissements n'ont pu être comptabilisés. Nul doute que ces données modifieront sensiblement les chiffres lors du prochain recensement en 2028.

VIE PRATIQUE

Du changement sur la ligne de Bus 228

La ligne Pont-Audemer > Rouen (accessible à Routot depuis l'arrêt place de la mairie - côté rue du Dr Collignon) dessert les communes de Corneville-sur-Risle, Cauverville-en-Roumois, Chapelle Brestot, Rougemontiers, Routot, Bouquetot, Bourg-Achard, Bosgouet, La Trinité de Thouberville, Saint-Ouen-de-Thouberville, La Londe, Grand-Couronne et Grand Quevilly. Les cars de la ligne 228 circulent toute l'année du lundi au dimanche (y compris les jours fériés) et sont essentiels, notamment pour les lycéens et les étudiants.



À noter que les tarifs de la ligne 228 ont été largement réduits. Désormais, à titre d'exemple, un abonnement mensuel pour un trajet Routot > Rouen ne vous coûtera plus que 21 € pour les moins de 26 ans (42 € précédemment) et 58 € pour plus de 26 ans (71,90 € précédemment). Retrouvez tous les horaires (notamment les horaires de l'été 2024) et les tarifs de la ligne 228 sur le site de la région Normandie et le réseau de mobilité Nomad.

Nouveaux horaires jusqu'au 6 juillet 2024

	Du Lundi au Vendredi						Samedi	D/F**			
Routot	6:35	6:40*	7:25	7:45	13:55	15:00	16:35	6:55*	7:50	13:55	18:50
Rouen	7:20	7:45*	8:25	8:45	14:45	15:45	17:35	8:00*	8:35	14:50	19:35
Rouen	7:50	9:40	12:40	16:35	17:20	17:45	18:35	9:40	12:40	17:45	17:20
Routot	8:35	10:30	13:20	17:25	18:05	18:50	19:20	10:30	13:20	18:40	18:00

* Uniquement en période scolaire / ** Dimanche et jours fériés

L'entreprenariat, toujours aussi dynamique à Routot !



En milieu rural, les départs en retraite de commerçants sont souvent synonymes de fermeture. Pourtant, à Routot, la relève est assurée à l'instar des repreneurs de la boulangerie et de la boucherie. Une situation que nous devons à une dynamique commerçante globale qui, par la qualité de ses produits, séduit les habitants à la nécessité de privilégier les achats de proximité et les circuits courts.

LA FAMILLE DURDU À LA TÊTE DE LA BOULANGERIE "AUX BLÉS D'OR"

Depuis le vendredi 20 octobre 2023, la boulangerie Aux Blés d'Or à Routot a rouvert ses portes avec à sa tête Jérôme et Gaëlle Durdu, qui étaient auparavant les propriétaires d'une boulangerie à Rouen. Ils ont repris l'affaire de Catherine et Dominique Heutte, partis en retraite après vingt-sept ans de présence dans le bourg. Aidés de leur fille Tatiana et de la vendeuse de la boutique, ils ont le projet de développer l'offre de snacking avec des formules pour le midi.

Côté pains, cœur du métier de la boulangerie, les spécialités locales comme la baguette Normandie tradition, les brioches et les pains de mie sont proposés. En pâtisserie, de nouveaux gâteaux sont désormais disponibles en boutique.

Régalez-vous !

Ouvert tous les jours de 6h30 à 20h00, fermé le jeudi.

Contact : 02 32 57 31 48 - Tickets restaurant bientôt acceptés

QUENTIN FAYEL REPREND LA BOUCHERIE DU ROUMOIS

Quentin Fayel, jeune boucher de 22 ans, a repris la boucherie de Routot, tenue depuis 1996 par Patrick Godefroy, retraité depuis le 1^{er} juillet. Mais afin que la transmission se fasse en douceur, Patrick Godefroy a accompagné notre nouveau boucher durant tout le mois de juin.

Également charcutier, Quentin Fayel propose désormais un nouveau rayon de charcuterie artisanale, très attendu par les routotois. De plus, un rayon traiteur a fait son apparition dans sa vitrine : "Je propose des plats à emporter pour les événements familiaux sur commande mais pas de formule traiteur pour salle des fêtes."

Ouvert du mardi au samedi de 7h à 19h30 et le dimanche matin.

Contact : 02 32 57 35 34 et Facebook Boucherie du Roumois



Quentin Fayel, le repreneur de la boucherie, en présence de Patrick Godefroy, notre boucher depuis 1996 tout juste retraité qui s'est vu remettre la médaille d'honneur de la ville par Marie-Jean Douyère.

Végét'Halle le rendez-vous des jardiniers !

Samedi 21 octobre, à l'occasion de la 3^{ème} édition de Végét'halle, la place de la mairie a été le théâtre d'une belle foire aux arbres et aux plantes. 24 exposants dont des artisans et des producteurs locaux ont répondu à l'invitation afin de contenter les amateurs de bons produits qui ont pu se restaurer sur place. Les plus jeunes, quant à eux, ont pu profiter des jeux en bois mis à leur disposition mais aussi du spectacle théâtral et musical "Cornebidouille" de la compagnie "Le Poulailleur".



Végét'halle a aussi été l'occasion de remettre les prix du concours des maisons et jardins fleuris de la commune de Routot (labellisée 2 fleurs, comme seulement 37 autres communes euroises sur 602).

Rappelons que le concours est sans inscription. C'est la commission communale "vie locale" qui se charge de passer dans les rues accompagnée d'un jury indépendant qui note les maisons fleuries selon la grille d'évaluation départementale. Cette année, le jury était composé de Françoise Hocquard d'Épaignes, d'André-Joseph Perdrix de Rougemontier et du jardinier Gérard Farcy.



Cette année, le jury a décidé de récompenser :

Catégorie Jardins visibles de la rue

- 1^{er} prix : M. et Mme Lailler - 16 rue des Libérateurs
- 2^{ème} prix : Mme Bretel Vivien - 61 avenue du Général de Gaulle
- 3^{ème} prix : M. et Mme Goumaux - 9 allée du Quebec
- 4^{ème} prix : Mme Remond - 39 rue Abbé Clément
- 5^{ème} prix : M et Mme Berton - 2 orée des champs
- 6^{ème} prix : Mme Aussy - 21 rue des tasseaux
- 7^{ème} prix : ex aequo : Mme Ybert - 3 allée des prés
- 8^{ème} prix : M et Mme Chatel - 52 rue du Roumois

Catégorie commerce :

- 1^{er} prix : Bar du Stade
- 2^{ème} prix : Boulangerie Bouchard
- 3^{ème} prix : Pharmacie Muta
- 4^{ème} prix : Bar le Prémare

Catégorie façades et jardinets :

- 1^{er} prix : M. et Mme Ostreicher - 4 impasse des coquelicots
 - 2^{ème} prix : M et Mme Lebreton - 1 impasse des coquelicots
- Encouragement à Mme Bosquin pour le fleurissement des balcons en centre bourg

Du côté des entreprises, nous notons la création de deux nouveaux services.

PROP'NET, SERVICE DE NETTOYAGE



Guillaume Carpentier et son épouse Vanessa ont créé en 2021 la société Prop'Net.

L'activité consiste à proposer des services de nettoyage pour les professionnels et les particuliers dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de Routot. Pour les pros, Guillaume Carpentier et Vanessa interviennent dans les bureaux et au niveau des vitres et vitrines. Pour les particuliers, Prop'Net se limite aux vitres de grande taille et aux vérandas.

PROP'NET : 11 bis rue du Roumois

Contact : 06 08 67 12 30

gvcarpentier@netcourrier.com

NOWAK, EXPERT BÉTON DÉCORATIF

Routot compte une nouvelle entreprise du bâtiment spécialisée dans les sols décoratifs de nouvelles générations, comme les bétons cirés, les sols en résine et les moquettes de pierre.

Conseil, création, entretien, rénovation et réparation, Alain Nowak et son équipe mettent toute leur expertise aussi bien au service des particuliers que des professionnels.



NOWAK :

4 Rue du stade

Contact :

07 67 15 45 44

anowak@expert-beton-decoratif.com

Un loto organisé par le CCAS et le club des Mimosas

Une quarantaine de personnes ont participé à cette nouvelle animation proposée par le CCAS conjointement avec le club des mimosas de Routot.

Les habitants de Routot âgés de 65 ans et plus et les membres du club avaient été conviés pour passer un agréable moment de convivialité et de jeu. 5 cartes de jeux ont été remises à



chaque participant gratuitement. Un goûter et des boissons étaient proposés à la vente au bénéfice du club des mimosas.

Les organisateurs remercient vivement les commerçants qui ont été sollicités pour leur générosité. De très beaux lots ont ainsi pu être offerts aux gagnants des 8 parties, dont des paniers garnis et une lampe Berger.

Le Club des Mimosas organise régulièrement pour les aînés de la commune, à la salle des fêtes, des après-midi de loisirs avec des jeux de société et des goûters, mais aussi des séances de gymnastique douce :

■ **Jeux et goûter (dominos, cartes,...) :** Un jeudi après-midi sur deux

■ **Gymnastique douce :** Le mardi de 11h à 12h

Agenda

LA BOUTIQUE DU LIN

Jusqu'au 23 décembre à la maison du lin

Vendredi, samedi et dimanche de 14h30 à 18h30 jusqu'au 23 décembre.

Le vendredi 23 décembre : de 10h à 12h et de 14h30 à 17h.

LE MOIS COMMERCIAL

Du vendredi 1^{er} au dimanche 31 décembre

L'union commerciale de Routot vous propose une grande tombola avec à gagner un voyage, une EuroCave, un menu gastronomique et une cinquantaine d'autres lots. Pour obtenir un bulletin de participation, il suffit de faire 1 achat de 5€ minimum dans 4 commerces différents de Routot. Bonne chance à tous !

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 2 et dimanche 3 décembre à la salle des fêtes

Organisé par le comité des fêtes. Ne manquez pas le stand de l'APE Arc en Ciel.



30 ANS DU TÉLÉTHON

Vendredi 8 et samedi 9 décembre

Plusieurs communes sont associées autour de Routot pour ce 30^{ème} anniversaire avec pour objectif : 30 000 € de collecte ! Pour y parvenir, les organisateurs vous proposent (entre autres) le chant des écoles pour ouvrir la manifestation le vendredi à 18h30, suivi d'un apéro karaoké. Le samedi, lavage de voitures avec les pompiers, dictée à la médiathèque, quizz 30 ans, jeux des élus à 17h sous la halle et repas dansant.



Programme complet : routot.fr

DÉFILÉ DE TRACTEURS ILLUMINÉS ET PÈRE NOËL

Samedi 23 décembre dans le centre bourg de Routot

Victor Delavoipière, président de l'association des Jeunes agriculteurs du Roumois, qui compte 35 adhérents, vous propose un défilé de tracteurs illuminés, un événement qui avait remporté un grand succès en 2022 à Grand Bourgtheroulde. A noter que le Père Noël sera également présent pour distribuer des friandises aux enfants sages !



VŒUX DE MARIE-JEAN DOUYÈRE, MAIRE DE ROUTOT

Vendredi 12 janvier à 19h à la mairie

Les Routotois qui le souhaitent sont invités à venir partager un verre de l'amitié.

Bienvenue aux nouveaux habitants !

L'accueil des nouveaux habitants est une tradition qui a lieu chaque année en septembre. L'occasion pour les élus et les acteurs de la vie locale d'établir un premier contact avec ces nouveaux routotois et de leur présenter les différentes ressources qu'offre la commune en termes d'équipements et de services.



Cette année, 22 nouveaux habitants ont répondu présents à l'invitation de la municipalité pour découvrir leur nouvelle commune. Ainsi, le maire, Marie-Jean Douyere et les membres du conseil municipal ont proposé une visite guidée de Routot à la découverte de ses équipements et de son patrimoine. Conçue comme un moment de rencontres et d'échanges, cette visite fut également l'occasion d'expliquer les grands axes de l'action municipale notamment en matière de projets et d'offres de services. Une cérémonie s'est ensuite déroulée en mairie où chacun s'est vu remettre un petit sac cadeau de la médiathèque avec de la documentation sur la commune et sa région ainsi qu'un pass d'entrée à la Maison du Lin. Ces 22 nouveaux habitants sont le signe que la commune et le Pays du Roumois restent particulièrement attractifs. Plus largement, ces nouvelles familles sont un gage de dynamisme pour Routot et assurent une évolution favorable pour la vie scolaire, les commerces ou encore le tissu associatif.

Forum des associations : Des activités tous azimuts !

Le 2 septembre, une quinzaine d'associations se sont retrouvées le temps d'un forum afin de présenter et de promouvoir leur activité. Les nouveaux habitants (accueillis le jour même par la municipalité), ont alors pu découvrir la palette variée d'activités sportives ou de loisirs proposée à Routot.



Liste complète des associations : routot.fr

Simone Thévenet, notre centenaire revient à la mairie, sa maison pendant 19 ans...

Née le 15 août 1923, à Rouvray-Catillon (76), à proximité de Forges-les-Eaux, Simone Thévenet, est l'heureuse maman de Nadine, Michel et Jacques (aujourd'hui âgés respectivement de 77, 73 et 72 ans), grand-mère de sept petits enfants et arrière-grand-mère de neuf arrière-petits-enfants. Mais c'est aussi la centenaire de Routot avec un parcours bien particulier. Voici son histoire en quelques lignes...



En 1945, Simone épouse René Thévenet, maréchal-ferrant et forgeron à Routot. Plus tard, René assure le poste de garde champêtre de Routot, ce qui le conduira avec Simone à emménager dans un logement de fonction au sein même de la mairie. Leur résidence était d'ailleurs située à l'emplacement actuel du bureau maire-adjoints, du bureau du comité des fêtes et de la salle de répétition de la fanfare.

Simone a exercé les fonctions de femme de ménage, prenant soin des locaux municipaux avec beaucoup de dévouement. En tant que gardienne de la mairie, elle était responsable de sa fermeture après chaque réunion du conseil municipal, contribuant ainsi à renforcer les liens au sein de la communauté. Simone a côtoyé plusieurs maires dont Guy de Milleville (Maire de 1945 à 1971) et Amédée Henry (Maire de 1971 à 1989). Elle a finalement pris sa retraite en 1989 lorsque le garde champêtre a été remplacé par Alain Arnaud. Les souvenirs de Simone sont imprégnés de l'histoire de Routot. Elle se souvient avec nostalgie des douches communes, désormais fermées depuis l'arrivée de l'eau potable dans la commune. Une époque où le village était animé avec de très nombreux commerces et pas moins de treize cafés.

Pour commémorer ce centenaire, Marie-Jean Douyere, maire de Routot et des élus municipaux ont rendu hommage à Simone le samedi 7 octobre. Ils l'ont ensuite invitée à visiter la mairie et découvrir les nombreux aménagements effectués depuis son départ. Une initiative qui a enchanté notre centenaire.

Simone Thévenet reste une figure à Routot, une ancienne employée de la mairie qui a marqué l'histoire de la commune. Elle continue de vivre chez elle, en pleine santé et sans lunettes. Une preuve vivante de la force et de la résilience qui caractérisent sa vie de centenaire.

CONVIVIALITÉ ET PARTAGE

Les aînés de Routot à l'honneur en décembre !

Les 9 membres du CCAS perpétuent la tradition en distribuant en décembre 190 colis originaux à nos aînés de plus de 70 ans. Ils découvriront à l'intérieur des produits issus des commerces routotois, avec cette année, une petite surprise en plus de la traditionnelle douceur chocolatée. L'initiative, toujours très appréciée par nos aînés permet, le temps d'une visite, de nouer un lien social et intergénérationnel essentiel et, au besoin, de rompre avec l'isolement.



Santé : Un nouveau défibrillateur à la médiathèque

Un nouveau défibrillateur automatique externe (DAE) a été installé à la médiathèque pour un coût de 1670 € et complète les équipements situés à la salle des fêtes et au stade. Désormais, toute la commune est couverte pour palier aux urgences cardiaques. Après avoir constaté l'arrêt cardiaque et avoir alerté les secours, le DAE s'utilise en parallèle du massage cardiaque.



Êtes vous bien visibles sur la route ?

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité de + 40 % pour les piétons en fin de journée. La nuit tombe une heure plus tôt, la luminosité baisse entre 17h et 19h, piétons et cyclistes sont donc moins visibles.



PIÉTONS

- Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- Traversez aux passages piétons et empruntez les trottoirs.
- S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné de la chaussée.
- Privilégiez les vêtements clairs et utilisez des accessoires réfléchissants.

CYCLISTES

- Vérifiez votre éclairage.
- Ne roulez pas sur les trottoirs.
- Méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et poids lourds.
- Portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants (pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité).

AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS

- Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les trottoirs et les vélos.
- Prudence aux abords des passages piétons, des arrêts de bus et des pistes cyclables. Ralentissez ! Anticipez !

La sécurité à Routot

La municipalité a veillé à ce que tous les marquages au sol soit refaits avant l'hiver, notamment devant l'école.

Un secteur qui bénéficie également d'une nouvelle signalisation en plus des barrières pour la sécurité des enfants posées l'an dernier.



SÉCURITÉ CIVILE

Pompiers, gendarmerie... du changement !

Après 35 ans de service, le lieutenant Patrick Ouine adjoint au chef de centre d'incendie et de secours de Routot, a fait valoir ses droits à la retraite des sapeurs-pompiers volontaires afin de concilier sa nouvelle vie professionnelle au sein des services de la direction départementale de l'équipement de l'Eure. Retour sur une jolie carrière...

- 1988, sapeur-pompier volontaire à Grand-Quevilly pendant 14 ans.
- 2001, opérateur au standard du 18 du SDIS de l'Eure.
- 2002, sergent à la caserne de Routot.
- 2011, adjoint au chef de centre de Routot.

Pour ses 35 ans de service et d'engagement au sein des sapeurs-pompiers, Patrick Ouine a reçu la médaille départementale de l'Eure des sapeurs-pompiers au nom du SDIS et du Département, et la médaille de l'union départementale des pompiers.



Désormais, c'est le Lieutenant Mathieu Baron arrivé en juin dernier qui secondera le commandant Frédéric Baron comme adjoint au chef de centre d'incendie et de secours de Routot. Le Lieutenant Baron a commencé sa carrière en 1998 comme jeune sapeurs-pompiers à Routot, avant d'intégrer le CIS de Bernay en 2003. En 2005, il arrive à Routot où il restera 10 ans. Il intègre ensuite le CIS de Bourg-Achard comme chef de centre et chef de centre adjoint avant de revenir à Routot en juin dernier.

Gendarmerie

Après 4 ans de service à Routot, le Lieutenant Petit (arrivé en 2018 à la brigade de Routot, dont il deviendra capitaine en août 2023), s'en est allé vers la compagnie de Gendarmerie de Rennes qui compte 219 militaires. C'est le Major Maillard qui prend la suite du commandement de la Communauté de Brigades Routot-Bourgtheroulde.



HOMMAGE

Armistice 1918, 105 ans déjà



Afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale, anciens combattants, élus, sapeurs-pompiers corps constitués et habitants ont défilé de la mairie à la place de la liberté avant de se retrouver autour d'un verre de l'amitié à la médiathèque.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'armistice signé le 11 novembre 1918 met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) qui a fait 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Prévu pour durer 36 jours, il est ensuite renouvelé. L'armistice reconnaît de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre. La guerre entre les Alliés et le Reich ne se terminera officiellement que le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles.

En 2024, du nouveau pour vos restes alimentaires !



Au regard de la Loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage pour l'économie circulaire, le SDOMODE mettra en place l'apport des restes alimentaires, dits biodéchets, dans une colonne dédiée sur les Points d'Apport Volontaire. Ce nouveau service, vous sera proposé progressivement sur le territoire. L'installation des colonnes s'effectuera entre septembre 2024 et mars 2025. Cette nouvelle gestion des déchets alimentaires permettra d'éviter qu'ils ne finissent en incinération ou en enfouissement... Un bon geste pour la planète !

UNE COLONNE BIODÉCHETS EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Le SDOMODE distribuera gratuitement aux foyers volontaires un bioseau de 7/10L (seau en plastique) et des sacs en papier kraft. Le principe sera de placer le sac kraft dans le bioseau pour y mettre les restes alimentaires. Il s'agira ensuite de déposer le sac kraft directement dans la trappe de la colonne du point d'apport volontaire. Tous les 7 jours, le SDOMODE échangera la caisse-palette sale contre une propre pouvant contenir près de 300 kg de restes alimentaires. La colonne sera nettoyée à chaque échange, afin de limiter les odeurs.

Chaque foyer pourra bénéficier dès le départ de 50 sacs kraft (soit environ une année). Des sacs supplémentaires seront disponibles en mairie.

Une fois la collecte effectuée, l'unité de traitement du SDOMODE écrasera la matière afin d'en extraire une pulpe organique qui sera ensuite chauffée à 70°C pour l'hygiéniser. La pulpe sera ensuite livrée, par les services du SDOMODE à des méthaniseurs partenaires afin de pouvoir produire du biogaz et de l'amendement à la terre.

COMPOSTER, L'ALTERNATIVE

Pour ceux qui le peuvent, le tri à la source des restes alimentaires pourra se faire grâce au compostage individuel.

Pour cela, le SDOMODE proposera à la vente à prix réduit, des composteurs individuels. La prise en main du bac de compostage sera l'occasion de discuter avec un maître composteur qui vous fournira un guide pour apprendre les bases et restera disponible pour prodiguer des conseils au moindre problème.



ERRATUM



LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des déchets ménagers a lieu les lundis et jeudis (le lundi 2 fois par mois pour le tri sélectif).

Merci de sortir vos poubelles et containers jaunes uniquement la veille de la collecte.

Du 2 novembre au 31 mars, les déchetteries du SDOMODE passent aux horaires d'hiver :

BOURG-ACHARD (rue du Quesnoy) : Lundi et jeudi de 14h à 17h. Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

TROUVILLE LA HAULE (Z.A. La mare du Hamel) : Mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Jeudi de 14h à 17h. Fermé le lundi.

CIVISME

Maîtrisons nos chiens !

Routot est une commune agréable où il fait bon vivre et un lieu propice aux promenades avec nos chiens.

Toutefois, nous notons de nombreux écarts de comportement de nos amis à quatre pattes et de leur maître alors que l'article 1243 du code civil stipule que "le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé". Aussi, nous vous remercions de bien vouloir :

- Penser à ramasser les déjections canines de vos animaux.
- Veiller à ce que vos chiens ne divaguent pas sur la voie publique.
- Veiller à ce que leurs aboiements ne dérangent pas le voisinage.

À ce titre, l'article R1334-31 du code de la santé publique prévoit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

L'engagement de chacun nous permettra de maintenir la quiétude et la propreté de notre commune. Merci de votre compréhension.



L'état civil*

* autorisation selon RGPD

Mariages

- Xavier PINEAU et Cassandra LECUYER, le 17 juin 2023
- Mickaël BLECHARCZYK et Mélina PALFINI, le 8 juillet 2023
- Anthonin JOUREL et Chloé LENORMAND, le 15 juillet 2023
- Freddy POIS et Mathilde LEFRANÇOIS, le 22 juillet 2023
- Nasser SEMIDA et Charlene LEMEUNIER, le 9 septembre 2023
- Damien BOSSELIN et Serena BLASSER, le 16 septembre 2023
- Kristopher NOIRON et Naomi CROS, le 28 octobre 2023

Naissances

- Alice CORLAY, née le 25 mai 2023
- Arya LOTTIN LOT, née le 20 août 2023
- Camylla LOTTIN LOT, née le 20 août 2023
- Taïna QUERUEL, née le 26 août 2023
- Mia RENARD, née le 30 septembre 2023
- Maxine LE TALLEC, née le 21 octobre 2023

Décès

- Patrick DUPUIS décédé le 20/06/2023
- Antonio ROCHA BARBOSA décédé le 06 août 2023
- Raymonde PERRET épouse VINCENT décédée le 25 août 2023
- Jean-Marie LEGRAS décédé le 27 septembre 2023
- Jean MOUREAU décédé le 09 octobre 2023